



UISP - LILLE

Le 04 juillet 2023



BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT

Déployé sur l'ensemble du territoire national afin d'aider à combattre les violences faites aux femmes, vendu comme un dispositif d'exception et d'urgence, le bracelet anti rapprochement (bar) est devenu la mesure phare de notre ministère.

Mais voilà...la réalité est tout autre !!!

Avec un prestataire privé, à qui, on a confié la surveillance des bars !! et qui pour l'heure ne démontre en aucun cas sa capacité à gérer, à analyser et à rendre compte non pas par une étude personnalisée en prenant en compte les informations des professionnels du terrain (CPIP/ASE) mais par un « déluge » d'alarmes qui se répète au quotidien !!! **En effet nombre d'alarmes viennent polluer les boîtes mails de nos collègues**



OU EST LA REFLEXION ?

OU EST L'ANALYSE ?

OU EN EST LE BON SENS ?

Voici quelques exemples de situations :

1. Un auteur de violence disposant d'un bar se trouvant à l'étranger depuis un certain temps et ce malgré les informations transmises au prestataire par le service pénitentiaire d'insertion et de probation, on interpelle, malgré tout, les forces de l'ordre pour une intervention et on harcèle la victime en pleine nuit afin de la « protéger »
2. Un auteur de violence conjugale équipe d'un dispositif malgré le refus de la victime d'être équipée.... À quoi bon utiliser un matériel bar auteur quand on sait que la victime n'est pas équipée, l'utilisation d'un téléphone grand danger (TGD) est préconisée dans cette situation non ???
3. Un auteur se trouvant dans la zone d'alerte depuis une heure trente...sans que la police arrive à le trouver c'est juste embêtant...

Ces exemples ne sont que la triste réalité du terrain, de plus nos dirigeants n'hésiteront pas à envoyer les agents de la surveillance électronique d'astreintes pour des interventions techniques de jour comme de nuit pour des situations plus ou moins rocambolesques.....



Pour FO Justice, il est temps de revoir l'organisation et l'harmonisation des pratiques au sein de notre administration

Le but de ce dispositif, rappelons-le, est de protéger une personne victime de violences conjugales ! **mais pas n'importe comment... !**

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

